

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2024 024 CA

SEANCE du 21 octobre 2024

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt quatre

Le vingt et un octobre à 14h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 22

Pouvoir : 1

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président, Conseiller Départemental – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale – Francis LARROQUE, Conseiller Départemental – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSSARIEU, Personnalité Qualifiée – Danièle DARAN, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Personnalité Qualifiée – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Philippe LAFFORGUE Représentant Action Logement Services – Pascal RICAUD, Représentant syndical CGT – Jean-Michel BOINAIS, Représentant Syndicat CFDT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Charlette BOUE, Conseillère Départemental. à Patricia MARROCQ

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E, Mme Marie-Josée CARRERE, Cheffe d'unité Politique de l'Habitat, représentant Monsieur le Préfet du GERS, Mme Sylvie SAINT MARTIN – Direction Territoires et Développement Durable du Conseil Départemental du Gers, collectivité de rattachement Stéphane BERAUD, Secrétaire de séance.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Président soumet au Conseil l'examen de divers états de produits irrécouvrables pour lesquels Madame la Directrice Générale de l'OPH du GERS sollicite l'admission en non-valeurs.

Ces états concernent des impayés de loyers des locataires ou débiteurs non-locataires couvrant les années 2013 à 2024, liés à des :

- Créances locataires décédés	Lot 1 : 30 809,35 €	4 dossiers
- Créances locataires peu importantes	Lot 2 : 280,34 €	23 dossiers
- Créances locataires irrécouvrables	Lot 3 : 125 292,23 €	49 dossiers

pour un montant total de **156 381,92 €** (cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-douze centimes).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'admission en non-valeurs des états de produits irrécouvrables présentés ci-dessus, pour un montant total de 156 381,92 € (cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-douze centimes).



FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Bernard KSAZ

Pour : 23

Abstention :

Contre :